



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de règlement numéro 553-2020 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin d'interdire l'usage « gîte touristique d'un nombre maximal de 5 chambres », de la classe d'usages C6 – Hébergement touristique, dans la zone 213-Ha.

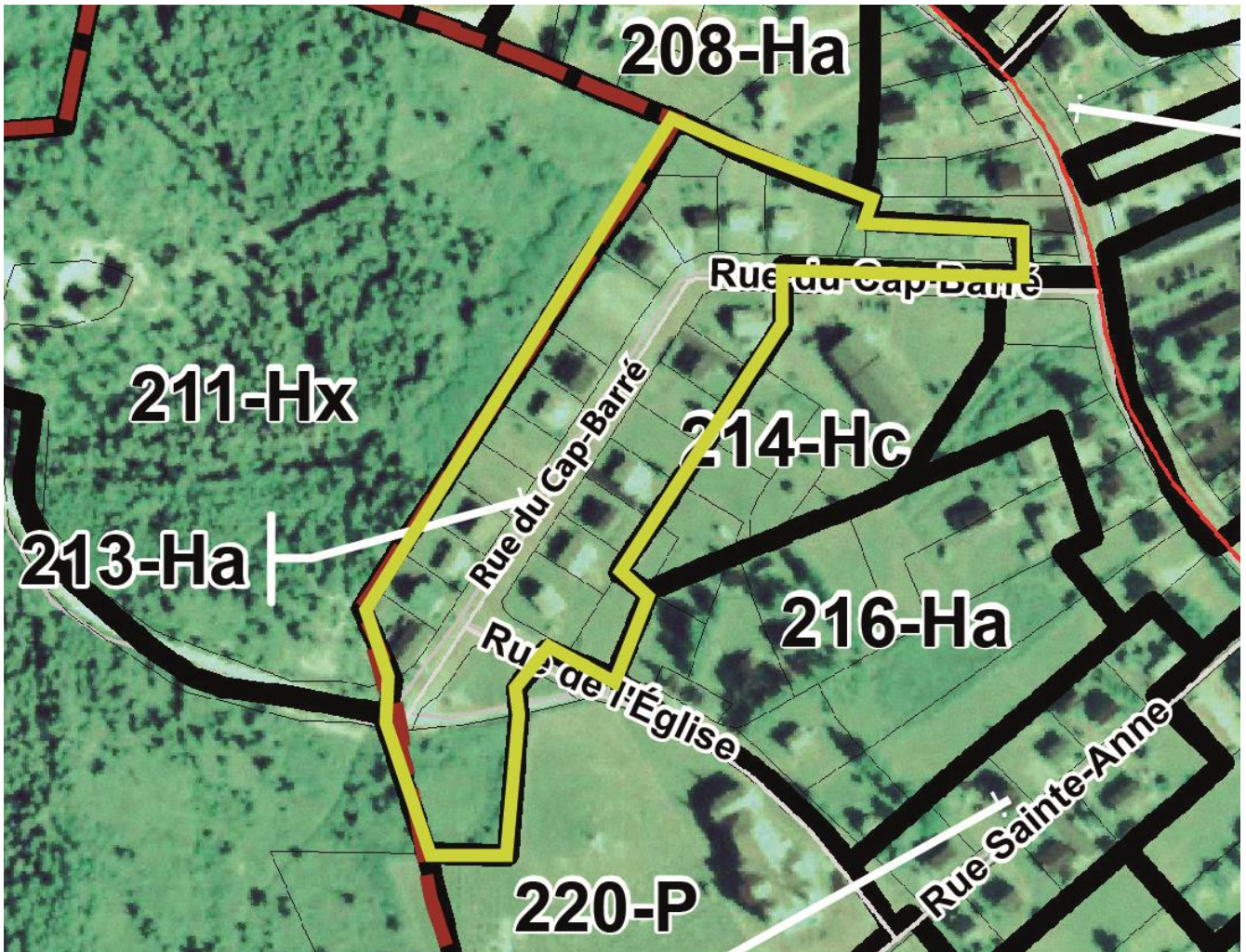
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé :

1. **QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
3. **QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, situé au **137, route 132 Ouest**, le **29 septembre 2020**, à **19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
4. **QU'**au cours de cette assemblée, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;
5. **QU'**en raison du contexte lié à la pandémie de la COVID-19 et conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-49 du 4 juillet 2020, l'assemblée publique sera accompagnée d'une consultation écrite et la réception des commentaires durera jusqu'à la levée de cette assemblée.

Toute personne intéressée peut transmettre des **commentaires écrits**, par courriel à l'adresse renseignements@ville.perce.qc.ca ou par courrier à la greffière, et à l'adresse : 137, route 132 Ouest, C. P. 99, Percé (Québec) G0C 2L0. Les commentaires reçus suite à la consultation écrite seront soumis, au conseil, pour considération.

6. Toute personne intéressée qui aurait des questions quant au contenu de ce règlement et sa portée pourra les adresser soit par courriel (à l'adresse précédemment indiquée) ou par téléphone en communiquant avec la greffière au numéro 418-782-2933, poste 92003.
7. Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis **concerne la zone 213-Ha** laquelle est illustrée ci-après.

Toute personne intéressée peut consulter le plan de zonage sur lequel apparaissent la zone concernée et les zones contiguës à cette zone en consultant le site Internet de la Ville (www.ville.perce.qc.ca) ou en contactant la greffière au 418-782-2933, poste 92003.



Percé, le 9 septembre 2020.

Gemma Vibert,
Greffière